

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
Mme Perrine Goulet et Mme Le Nabour

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 18, après la référence :

« l'article L. 5311-7 »

insérer les mots :

« ainsi que le nombre de sortie de personnes accompagnées vers des emplois durables ou des insertions par l'activité économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

le présent amendement entend ajouter dans le bilan, un comptage du nombre de sortie du dispositif.